



CNT-Solidarité Ouvrière
3ème congrès confédéral / 9-11 novembre 2019

Motion d'orientation

I – Préambule : un contexte de régression sociale mais aussi de retour des luttes

Depuis quelques années, les offensives patronales et gouvernementales contre les droits sociaux et syndicaux et les conditions de vie des travailleurs et travailleuses se multiplient, comme l'illustrent, en France, les différentes lois du quinquennat Hollande et les ordonnances Macron, ainsi que les transformations de la société et du droit qu'elles induisent. L'accentuation des inégalités sociales, la banalisation de la précarité et des licenciements, la détérioration des conditions de travail, la restriction des libertés individuelles et syndicales, toujours décidées dans le cadre de réformes « socio-libérales » ne sont que quelques exemples des dégradations sociales que nous inflige le capitalisme contemporain. S'y ajoutent des conséquences écologiques désastreuses. La montée en puissance des idées réactionnaires d'une part et des politiques néo-libérales d'autre part, favorisent les pratiques discriminatoires, la sous-traitance, la concurrence généralisée, l'émiettement des solidarités et le repli individualiste. Autant d'obstacles à l'organisation d'une réponse collective et offensive à la mesure de la situation.

Une ségrégation sociale

La remise en cause de toutes les formes de salaire différé (chômage, santé, retraites...), la privatisation des services publics et l'organisation d'un marché du travail à prix cassés, créent une nouvelle classe de salariés corvéables à merci qui ont un emploi mais vivent en dessous du seuil de pauvreté ou relèvent de politiques d'assistance publique et n'ont plus aucun droit.

L'élimination des mesures de protection en cas de licenciement, la possibilité de modifier tout contrat de travail de façon unilatérale, la possibilité de surveiller à distance les travailleurs/ses à travers les ordinateurs, les tablettes et les smartphones, nous dirigent vers une déstructuration profonde de tous les liens sociaux au sein de la communauté de travail, ce qui pourrait avoir des conséquences pérennes sur les capacités de riposte et de résistance.

Il faut compléter cet état des lieux par une donnée largement occultée dans tous les pays : un grand nombre de personnes ignorent ou renoncent à leurs droits, ce qui entraîne une sorte d'invisibilité politique et médiatique de tout un monde de la relégation où se croisent les usagers de la soupe populaire, des banques alimentaires, des organisations caritatives, des revenus minimaux, dans une situation d'inquiétude générale. Cela favorise évidemment leur stigmatisation.

Pourtant des luttes, des initiatives de résistance ou des pratiques alternatives porteuses d'espoir existent, voire se développent. L'émergence du mouvement social contre la loi El Khomri au printemps 2016 a ainsi constitué un réveil positif et important des luttes sociales à l'échelle nationale, la dernière mobilisation d'ampleur remontant à 2010. Certes, sur les lieux de travail, les grèves, sectorielles ou interprofessionnelles paraissent en règle générale, encore limitées et le syndicalisme de lutte n'est pas encore assez implanté, même s'il mène des

combats parfois victorieux et encourageants dans certains secteurs professionnels. Cette réalité n'aide pas l'outil syndical à assurer sa fonction d'instrument de défense des intérêts et des droits des salarié-es et entrave sa vocation possible à lancer des dynamiques de transformation sociale plus radicales, susceptibles de gagner de nouveaux droits, de transformer globalement la structure de la société et d'entrer en rupture avec la logique capitaliste.

Au cours de ces dernières années, les hauts et les bas des mouvements sociaux et du syndicalisme de lutte ont parfois pu s'accompagner d'illusions sur le plan politique et électoral. Mais il faut aussi constater et se féliciter de la diffusion et de la visibilité accrue des critiques adressées aux institutions et organisations supposés représentatives. Le désir de démocratie directe s'exprime en force dans le discours social dans de nombreux pays. Même si leur impact demeure relatif, tandis que leur articulation aux luttes syndicales, tout comme leurs capacités à mobiliser les classes populaires, ne vont pas toujours de soi, elles constituent un signe positif. Ce cadre conduit à poser la question de la place que notre syndicalisme peut y occuper.

L'irruption du mouvement des gilets jaunes durant l'automne 2018, sa persistance et les questions que celui-ci amène dans le débat public participe de cette interrogation. Décrit au début dans les sphères révolutionnaires ou syndicales, ce mouvement démontre cependant que l'action directe demeure une des meilleures armes dans les mains des travailleurs et des dominés. Mais comment articuler ces luttes qui, pour l'essentiel, se sont concentrées en dehors de la sphère du travail (tout en le mettant incidemment au centre des problématiques, le gilet jaune est aussi une tenue de travail) et l'investissement du syndicalisme de lutte qui se focalise sur les droits des travailleurs et de l'avènement de la démocratie économique ? C'est tout l'enjeu des débats et réflexions que les syndicalistes devront mener dans les prochains mois.

II – L'intervention de la CNT-Solidarité ouvrière dans le mouvement social et l'unité d'action du syndicalisme de lutte

Dans ce contexte général, la CNT-Solidarité ouvrière ne peut concevoir son rôle à court et moyen terme, qu'en lien avec une ambition qui dépasse ses seules forces dans la perspective d'un mouvement plus global dans lequel elle entend, dans un cadre aussi large, ouvert et unitaire que possible, inscrire son action. La popularisation de l'objectif de grève générale reconductible ou d'actions de blocage, afin de renverser le rapport de forces favorable aux dominants et mener l'offensive en faveur des travailleurs, peut s'inscrire dans ce contexte. Une telle mobilisation est nécessaire pour faire obstacle aux politiques de régression sociale mais aussi faire valoir par la lutte de nouveaux droits, par exemple en termes de réduction du temps de travail. Cette nécessité de l'unité d'action ne concerne d'ailleurs pas seulement le syndicalisme de lutte. Elle s'adresse aussi aux différents acteurs du mouvement social, par exemple sur le plan associatif, concernant les problématiques liées au chômage, à la précarité, au logement, à l'écologie, aux droits des travailleurs immigrés avec ou sans papiers, à l'égalité femmes/hommes, aux droits des travailleurs détenus, ainsi qu'à différents types d'expériences autogestionnaires s'inscrivant dans cette dynamique de mobilisation.



La CNT-Solidarité ouvrière agit avec d'autres, à la base, sans sectarisme et dans une perspective concrète de lutte, mais elle entend aussi faire valoir sa spécificité de ses orientations et de ses pratiques, en visant à renforcer le projet d'alternative syndicale qu'elle représente.

Valoriser cette spécificité ne passe pas simplement par le débat d'idées mais par la capacité à mettre en œuvre réellement une dynamique de développement et de luttes s'articulant à des modes d'organisation ou de formation cohérents avec le projet révolutionnaire qui est celui de l'organisation. Dès sa création, la CNT-Solidarité ouvrière a souhaité mettre en œuvre des stratégies de développement syndical ambitieuses et pragmatiques, destinées à en faire un outil de lutte de classes efficace, crédible pour le plus grand nombre. Il s'agissait en particulier, de viser les secteurs les plus précarisés, tout en adaptant la tradition syndicaliste révolutionnaire aux circonstances présentes.

III- L'impératif du développement et l'intervention dans les secteurs les plus précarisés

Dans un contexte marqué par la dégradation des conditions de vie des travailleurs et des travailleuses, une des priorités de la CNT-Solidarité ouvrière est de poursuivre les efforts destinés à constituer un outil syndical et de lutte efficace, accessible, qui réponde aux préoccupations des exploités, en cherchant à l'étendre dans de plus amples secteurs géographiques et professionnels.

Implantée dans les secteurs du nettoyage, de l'hôtellerie-restauration, du commerce, des transports, du bâtiment, de l'éducation, etc, la CNT-Solidarité ouvrière a su mener des luttes victorieuses dans plusieurs régions et bénéficier d'une certaine couverture médiatique, en particulier avec les luttes des femmes de chambre ou dans le secteur du nettoyage. Celles-ci peuvent servir de point d'appui au développement, si l'on fait connaître leurs réussites ou si l'on cible des lieux de travail de ces secteurs particulièrement précarisés, avec le bénéfice de cette expérience et si besoin, l'aide d'équipes syndicales agissant dans une logique interprofessionnelle.

La CNT-Solidarité ouvrière démontre son utilité en favorisant l'organisation des plus précaires, parfois isolés. Les efforts dans ce domaine accomplis dans plusieurs secteurs professionnels, peuvent également porter leurs fruits ailleurs, par exemple dans ceux du service à la personne ou encore de l'éducation et de l'animation, pour en citer quelques-uns où l'organisation est implantée.

Le développement encourageant et les luttes victorieuses de la CNT-Solidarité ouvrière ne doivent pas masquer la nécessité pour elle de passer à un stade supérieur de son développement, afin d'asseoir son existence à l'échelle nationale et justifier pleinement son caractère confédéral. Cela implique de se renforcer également dans de nouveaux secteurs du monde du travail et de nouvelles régions.

La raison d'être de la CNT-Solidarité ouvrière est bien de constituer des syndicats qui pèsent dans les lieux de travail, afin de construire des luttes susceptibles de changer les rapports de forces. L'amplification de son développement demeure donc une nécessité et le pari dont dépend son avenir, si elle ne veut pas constituer une simple curiosité sympathique, au sein du syndicalisme de lutte français !

IV- Une intervention syndicale et une structuration articulées à un projet de société

Fidèle en cela à l'esprit initial du syndicalisme révolutionnaire, la CNT-Solidarité ouvrière ne sépare pas les luttes sur le plan économique, visant des améliorations immédiates, matérielles ou morales, de la préparation d'une émancipation plus globale des travailleurs, à l'égard du capitalisme et de toute forme d'exploitation et d'oppression.

Dans cette perspective, la CNT-Solidarité ouvrière entend agir sur le plan international, en participant aux réseaux de lutte et en y favorisant la solidarité concrète internationaliste.

Par ailleurs, notre confédération mène son projet syndical en toute indépendance à l'égard des groupements politiques ou religieux. A distance du syndicalisme de « cogestion », elle favorise autant que possible une solidarité active sur le terrain, les luttes collectives menées directement par les travailleurs, sans exclure l'accompagnement individuel, comme c'était le cas dans l'optique originelle des Bourses du travail. Elle se donne aussi les moyens d'une pratique juridique offensive, prenant en compte les évolutions du droit syndical, qu'il importe de contester, lorsqu'elles s'avèrent peu favorables ou de les utiliser, le cas échéant, à bon escient.

Refusant le syndicalisme délégataire, la CNT-Solidarité ouvrière repose sur une organisation contrôlée par la base et les assemblées générales. En ce sens elle œuvre à un projet de société basé sur l'égalité économique et sociale, la démocratie directe, la gestion collective de la production et de sa répartition.

Dans cet objectif, elle développe des actions de formation pour favoriser l'autonomie des adhérents et l'autogestion des luttes.

